

FONDATION

Colloque sur l'épargne responsable

16 novembre 2010



*Les enjeux et les défis actuels de l'épargne du point de vue des
épargnants et des professionnels de l'industrie :
réglementation et éthique*

Andrée De Serres, LL.L., Ph.D.

Professeure et Directrice Groupe interdisciplinaire de
recherche en éthique financière (GIREF[®])

ESG UQAM

Coordonnées

Andrée De Serres, LL.L, M.B.A., Ph.D.,

Professeure

Département stratégie et responsabilité sociale

Directrice Groupe international de recherche en éthique financière
et fiduciaire (**GIREF**Φ)

Université du Québec à Montréal

315 rue Ste-Catherine Est, Bureau R-3715

Montréal, Qc

H2X 3X2

Tél. : (514) 987-3000 poste #1966

Courriel : deserres.andree@uqam.ca

<http://www.giref.uqam.ca/>

Pour une finance plus responsable:

La perspective de l'industrie

- La finance : l'industrie de la confiance ?
 - Gérer l'argent des autres
 - Le défi: bien gérer ces conflits d'intérêts
- Quels sont les enjeux pour les intermédiaires financiers à la sortie de crise ?
 - Évolution du concept de responsabilité fiduciaire
 - Nouveau cadre réglementaire
 - Changements importants des modèles d'affaires dans l'industrie du conseil financier

Lendemains difficiles et incertains

Échec et mat aux régulateurs

- Crises financières
 - Amplitude de plus en plus forte
 - Fréquence de plus en plus élevée
 - Origine de plus en plus variée
- Concordant avec le cycle des innovations
 - Innovations technologiques
 - Ingénierie financière et nouveaux produits
 - Ingénierie organisationnelle
 - Évolution et adaptation des modèles d'affaires des banques
- Opportunités captées par les institutions financières : opportunités d'arbitrage

Échec et mat aux institutions financières ?

- Véritable terrain de confrontation entre institutions financières et régulateurs
- Nombreux projets adoptés et quelques grands projets de loi sous étude
- Quelle sera la teneur et les objectifs de cette nouvelle réglementation ?
- Quels en seront les impacts éventuels sur les institutions financières québécoises et canadiennes ?
- Quels en seront les impacts sur l'Industrie du conseil financier ?



Au tour des régulateurs et des gouvernements !

- Différents buts
 - Renforcer la capitalisation et les fonds propres
 - Interdire ou limiter la négociation sur fonds propres
 - Adoption d'un nouveau cadre réglementaire adopté
 - Nouvelle réglementation américaine : Loi Frank Dodd , 2010, et ses règlements
 - Projet du G-20 et Bâle 3
 - Commission européenne
 - Nombreux autres projets de loi sur la table
 - Changer le modèle d'affaire dans l'industrie du conseil

La théorie du risque en droit civil

«Toute activité qui fonctionne pour autrui fonctionne au risque d'autrui »

Raymond Saleilles, célèbre professeur et juriste français

Les réformes réglementaires

- Comment changer le modèle d'affaires dans l'industrie du conseil ?
 - Renforcer le concept de responsabilité fiduciaire du conseiller face à son client
 - Le dernier maillon de la chaîne
 - Nouveau cadre réglementaire
 - Aux États-Unis, en Angleterre, en Australie, etc.
 - But?
 - S'attaquer au processus de prise de décision et de recommandation du conseiller
 - Révolution dans les modes de rémunération des conseillers
 - Freins à la rémunération par commission

L'étau se resserre et vise aussi pour les conseillers financiers



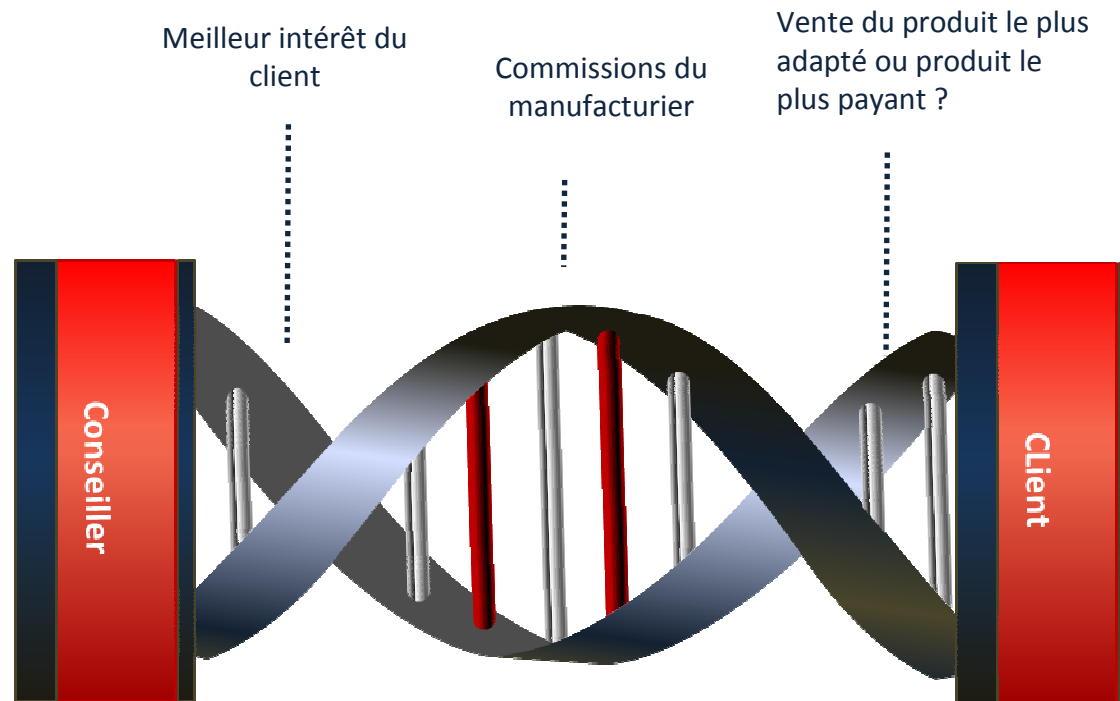
La réforme touche le dernier maillon de la chaîne entre l'industrie et le consommateur de produits d'investissement

- Plus de 30 000 conseillers financiers au Québec
- Plus d'une centaine de milliers au Canada
- Plusieurs millions aux États-Unis

Entraînera le renversement du modèle classique de rémunération en rétablissant l'équilibre du marché des instruments d'épargne collective entre les manufacturiers et les consommateurs

Changer l'ADN du processus de décision dans l'industrie fiduciaire

Comment mieux aligner les intérêts entre le conseiller et son client ?

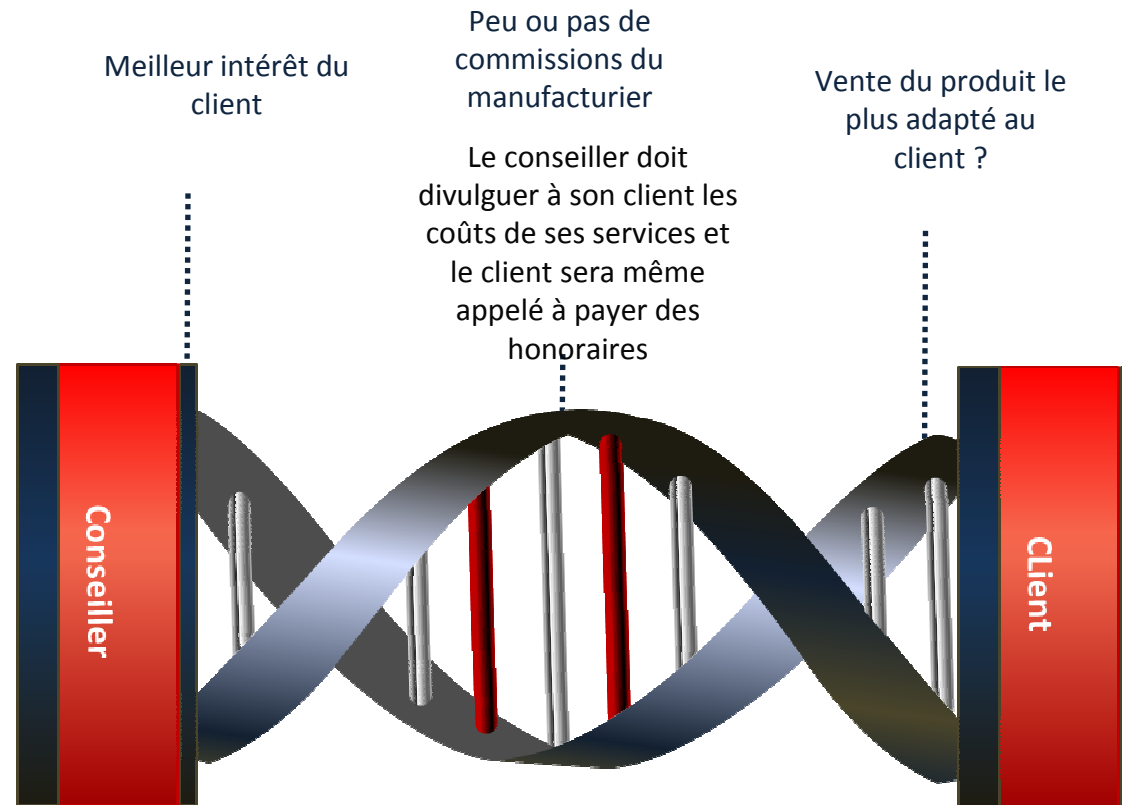


Influence du modèle d'affaires et de la politique de rémunération sur les décisions du conseiller face à son client

Changements majeurs du modèle d'affaires des conseillers en 2012

États-Unis	Imposition d'une limite des frais de distribution à 0,25% par année versus frais pouvant atteindre jusqu'à 1% selon la règle 12b-1 de la Securities & Exchange Commission Élargissement de la couverture de responsabilité fiduciaire et des normes de divulgations de tous les frais indirects pour les régimes collectifs de retraite à contribution déterminée, selon le US Department of Labour	Entrée en vigueur des 2 mesures en janvier 2012 D'ici là, une nouvelle règle de standard fiduciaire sera annoncée par la Securities & Exchange Commission
Australie	Interdiction des commissions 'embarquées' ou rétrocessions des gestionnaires en faveur des courtiers et représentants et début de la facturation directe des services aux clients – Imposition d'une norme de responsabilité fiduciaire	Entrée en vigueur de la première mesure en janvier 2012 Mise en vigueur de la norme fiduciaire en juillet 2012
Royaume-Uni	Interdiction des commissions 'embarquées' ou rétrocessions des gestionnaires en faveur des courtiers et représentants et début de la facturation directe des services aux clients	Entrée en vigueur dès la fin de 2012

Changer l'ADN dans l'industrie fiduciaire ?



Impact sur le modèle d'affaires ?

Impacts au Québec

- Pas de loi à cet effet au Québec et au Canada
- Mais attention !
 - Les bonnes pratiques migrent et sont adoptées comme modèle d'affaires même si elles ne sont pas imposées par la loi
 - Exemple : Crédit Mutuel en France
 - Impacts sur les conseillers financiers indépendants
 - Impacts sur les institutions financières
 - Au niveau de la distribution
 - Au niveau de leur politique en tant que fabricant de produits

Pour une finance plus responsable

- La finance responsable pour l'industrie :
 - Une exigence réglementaire et de conformité
 - Un choix stratégique
 - Une offre de produits responsables selon des pratiques responsables
- La finance responsable pour l'épargnant
 - Un enjeu de responsabilisation
 - S'éduquer financièrement
 - Comprendre les enjeux qui se posent au citoyen en matière d'épargne
 - Comment la préoccupation du « socialement responsable » se traduit-elle dans le comportement des épargnants mais aussi dans celui des intermédiaires, dans les conseils qu'ils dispensent, dans les choix d'investissements qu'ils proposent?
 - Comment faire en sorte que cette épargne contribue au développement économique, qu'elle soit canalisée vers un développement durable?

Le puzzle de la finance responsable

